



## Panne sur colonne de direction d'un véhicule

Par **wingel porignaux**, le **10/05/2009** à **20:59**

Bonjour,

Mon pb concerne mon véhicule un modus, avec lequel je suis tombée en panne immobilisante le 11/03/09. La concession Renault a diagnostiqué une panne sur la colonne de direction. Coût : 1757. Le véhicule a environ 5 ans et un kilométrage normal. Après de multiples démarches, Renault nous a accordé une participation de 50% sur la réparation mi-avril.

Or, cette pièce est un organe de sécurité qui n'aurait pas dû tomber en panne sur un véhicule récent. D'autant plus que nous avons appris qu'en 2006 notre véhicule avait fait l'objet d'un rappel client sur cette même colonne de direction.

J'estime donc que Renault avait connaissance du problème et m'a laissé conduire le véhicule malgré les risques. Maintenant ils voudraient que je paye 50% de la réparation. Je ne trouve pas cela normal.

J'ai déjà écrit 2 courriers AR dans ce sens à Renault - Relation Client (réponse reçu ce jour : ils maintiennent leur position 50%) et un autre au PDG de Renault (pas de réponse à ce jour).

Pourriez-vous m'indiquer la marche à suivre maintenant ?

Cordialement